



## expertise véhicule suite accident non responsable

Par **ki63**, le **24/10/2019** à **20:40**

Bonsoir,

j'ai eu un accident de la circulation avec mon véhicule le 4/10 , non responsable, le véhicule derrière moi sur la file de gauche, m'a heurté l'arrière gauche alors que je me rabattais sur la file de droite, sur une nationale à 2 voies sens unique. Intervention d'un dépanneur pour dégager mon véhicule bloqué par ma roue AG.

- premier rapport d'expertise (expert mandaté par mon assurance) date d'accident erronée que j'ai contesté+ mes 2 pneus neufs à l'avant posés le 21/9 , notés à 50 % d'usure, d'où ma méfiance sur le contenu du compte rendu .

- 10 /12 jours plus tard second rapport d'expertise corrigé en partie avec toujours la date erronée du jour de l'accident du 4/10 noté au 3/10 sur le rapport, et dossier d'assurance en parallèle mis à jour de leur côté ( j'ai contesté à nouveau et demander la valeur cession de mon véhicule , que je n'ai toujours pas eu...pas plus qu'un rapport d'expert avec la bonne date d'accident.

j'ai eu l'expert au tél ce jour, il m'a dit que pour modifier la date d'accident sur le compte rendu il faut que mon assurance refasse un dossier ( concernant l'expert) pour qu'il puisse revenir sur la date d'accident transmise par l'assurance qui s'est elle même plantée au début, et l'expert me dit que sans une demande émanant de l'assurance , il ne peut pas changer cette date sur le rapport d'expertise,

il me dit par ailleurs, que la valeur cession de mon véhicule ne me serait transmise que dans le cas ou le montant estimé des réparations notées sur le rapport d'expertise est supérieure à la valeur cession .

mes questions : suis je dans mon droit de demander un rapport d'expertise avec une date juste du jour de mon accident et en adéquation avec mes dossiers sinistre, corporels et le dossier assistance (le dépanneur en chargeant mon véhicule sur la dépanneuse m'a enfoncé

l'avd de mon véhicule) ....

suis je dans mon droit de connaître la valeur cession de mon véhicule, en parallèle du montant estimé des réparations (montant pouvant s'élever au démontage lors de la réparation dito l'expert..)

est ce légitime qu'aux différentes erreurs notées sur les 2 rapports provisoires successifs je doute des réparations notées sur ce rapport, ayant entendu le dépanneur m'annonçait que le châssis était touché, .. L'assurance ne peut pas ignoré que les rapports contiennent des erreurs dont l'une à ce jour , est la date de l'accident, et que suite à mes nombreux mails de contestations sur ces erreurs, ni l'assurance ni l'expert ne peuvent l'ignorer, ils ont tous été en copie, j'ai appelé l'assurance de nombreuses fois, qui me renvoie à l'expert, et ce jour l'expert me renvoie à l'assurance .... c'est une partie de ping pong ????

merci de vos prochains conseils, parce que manifestement, personne ne semble écouter mes demandes ni l'assurance ni l'expert, je veux juste un rapport d'expertise avec la bonne date du jour de mon accident,

Dans l'attente et l'espoir de vos prochains conseils et retours, je désespère  
Cordialement,

Par **chaber**, le **25/10/2019** à **07:54**

bonjour

[quote]

j'ai eu un accident de la circulation avec mon véhicule le 4/10 , non responsable, le véhicule derrière moi sur la file de gauche, m'a heurté l'arriere gauche alors que je me rabattais sur la file de droite, sur une nationale à 2 voies sens unique

[/quote]

Comment est rédigé le constat amiable? date, croix, plan, observations

[quote]

avec mes dossiers sinistre, corporels et le dossier assistance (le dépanneur en chargeant mon véhicule sur la dépanneuse m'a enfoncé l'avd de mon véhicule) ....

[/quote]

Avez-vous, ou un passager, été blessé?

Il y aurait en fait un accident plus des dommages causés par le dépanneur? donc 2 sinistres différents

[quote]

ayant entendu le dépanneur m'annonçait que le châssis était touché,

[/quote]

Qu'en dit l'expert?. le véhicule est-il réparable ou non?

Chassis touché suite au premier ou au second sinistre?

Par **ki63**, le **25/10/2019** à **08:03**

Bonjour,

oui, dégats au véhicule concernant le sinistre , + un dossier assistance pour dépannage, mais côté dépannage, le dépanneur a constaté les dégats fait par "son gars", c'est le rapport d'expertise du sinistre qui me cause souci , le contenu des dégats, et bien n'étant pas dans le métier, hors mis l'état de mes pneus neufs notés usés à 50 % que l'expert à corrigé car facture de mes pneus à la clef, mais là la date de l'accident notée sur le rapport est fausse, l'accident est du 3/10 et mon accident du 4 /10 mais il peut pas la changer... il a bien changé l'état d'usure des pneus pourtant ....

oui il y a un dossier corporel pour moi , j'étais seule dans mon véhicule, et j'ai une amnésie donc suspicion de perte de connaissance suite au choc, et je n'ai pas été prise en charge par les pompiers.. on m'a ramené chez moi le soir, et je suis allée le lundi en urgence chez mon généraliste,

merci de votre première réponse

Par **chaber**, le **25/10/2019** à **08:11**

Vous ne donnez pas de réponses sur le constat : date, croix, plan

l'expert ne peut changer de lui-même la date de l'accident: il reçoit un ordre de mission de l'assureur. Si l'erreur a pour origine l'assureur c'est ce dernier qui doit confirmation à l'expert sur la bonne date

Par **ki63**, le **25/10/2019** à **12:52**

Merci Chaber de vos réponses.

puis-je considérer tant que le compte rendu ne porte pas la bonne date de mon accident, que ce rapport n'est pas valide svp ?

cordialement

Par **ki63**, le **25/10/2019** à **13:08**

oui , pour l'expert eu hier au tél, elle est réparable sauf si au démontage , l'état est pire que prévu, ce n'est qu'un rapport provisoire., et le rapport peut évoluer ainsi que le montant des réparations, dito l'expert.

bonne réception,

Par **chaber**, le **25/10/2019** à **14:28**

un constat amiable a-t-il été établi? si oui la bonne date est-elle mentionnée?

Par **ki63**, le **25/10/2019** à **17:29**

oui bien sûr que le constat amiable a été le jour de l'accident et sur place, le croquis également et moi j'ai mis la croix au bon endroit , le conducteur du véhicule qui m'a heurté a noté clairement, " j'ai percuté le véhicule devant moi", mais n'a pas su cocher une croix, cependant dans toute ma confusion j'ai pris des photos de mon véhicule, et du sien .  
l'assurance et l'expert ont eu ces photos .

De plus, j'ai appelé sur place et avant d'établir le constat mon assurance et assistance pour d'une part déclarer l'accident immédiatement, et l'assistance pour faire dégager le véhicule, et me ramener chez moi.

j'ai pris mon après midi en congé, mon responsable est au courant, il n'y a aucun doute sur la date de l'accident, vraiment aucun.

bonne réception,

Par **chaber**, le **25/10/2019** à **17:40**

Votre assureur devrait facilement réparer cette erreur de date auprès de son expert

Par **ki63**, le **25/10/2019** à **18:10**

et bien je le supposais aussi... le 18/10 j'ai reçu le second rapport rectifié pour l'usure de mes pneus éronnée, mais mauvaise date d'accident toujours présente.

Nombreux mails de ma part en retour à la boîte mail macif (gestionnaire de mon dossier et pour ne pas citer l'assureur, mais là franchement l'assurance doit être nommée, ), et copie à l'expert pour faire part de cette date fausse d'accident notée,

depuis pas un retour, ni de l'un ni de l'autre si ce n'est hier, ou j'ai appelé macif pour leur dire ce que mon mécontentement justifié, et en rappelant une fois de plus que la date d'accident n'était pas la bonne, macif a transféré l'appel auprès de l'expert, et lui m'a informée que le changement de date ne se ferait qu'à réception d'un ordre de mission de la macif !! alors que je venais de rappeler à mon interlocutrice (nouvelle , la troisième ...."attendez je prends connaissance de votre dossier", !!!) , que la date d'accident entre autre, était encore fausse,

permettez moi de dire, que il y a de quoi "péter un câble", d'autant que je ne suis pas responsable, que mon véhicule est hs pour l'instant depuis le 4/10, qu'ils ont été informés à plusieurs reprises et macif et l'expert , pour m'entendre dire hier 24 jours après par l'expert (qui n'avait pas daigné jusqu'à présent m'appeler), mon dossier etant instruit par macif, et bien c'est l'assurance qui doit me fournir un nouvel ordre de mission.

demain matin j'expédie à macif sinistres une lettre avec AR. c'est juste impossible comme situation. je considère le rapport sans valeur, au vue de la date d'accident erronée.

ce que vous ignorez, c'est que je suis en IDF pour mon boulot, que mes parents sont à 472 km, mon père est hospitalisé depuis 1 an, avec une santé plus que précaire, on s'attend tous les jours à un appel pour nous annoncer le pire, depuis un an je descends en Auvergne auprès de mes parents, pour profiter de la présence de mon père (82 ans) , tant qu'il est là , et ma voiture m'est indispensable, et l'accident du 4/10 me met dans une difficulté psychologique terrible, et la lenteur du dossier truffé de bourdes à tous niveaux , c'est juste impossible.

Dans quelle société vit on ????

bonne réception